

<https://college-dombes.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article227>



Quand venir au CDI ?

- Espace C.D.I - Présentation du CDI -



Collège de la Dombes

Date de mise en ligne : mercredi 22 septembre 2010

Copyright © COLLEGE DE LA DOMBES - Tous droits réservés

Pendant une heure de permanence :

En salle d'étude, les élèves s'inscrivent auprès des surveillants puis viennent ensemble au CDI.

De 11h30 à 12h et de 13h à 14h :

Les élèves peuvent venir lire ou faire une recherche documentaire.

L'accès de 11h30 à 12h est libre. Par contre, il faut s'inscrire à la récréation du matin pour venir de 13h à 14h.

Pendant la récréation :

Les élèves peuvent venir pour lire ou simplement pour emprunter ou rendre un livre.

Avec un professeur sur une heure de cours :

Votre professeur et la documentaliste ont organisé, pour votre classe, une séance de travail au CDI.

Pour travailler avec la documentaliste :

Tous les élèves de 6e doivent suivre une initiation au CDI afin de se familiariser avec le lieu et suivre une formation sur la recherche documentaire. Celle-ci se déroule sur 6 semaines en demi-classe.

En cas de doute,

le planning du CDI est mis à jour chaque semaine et reste affiché sur la porte.